



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 mars 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Chine, Cuba, Égypte\*, Fédération de Russie, Pakistan\* : amendement au projet  
de résolution A/HRC/31/L.28**

**31/...**

### **Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels**

*Lire* comme suit le seizième alinéa du préambule

*Sachant* que les dispositions législatives et administratives adoptées à l'échelle nationale et leur application devraient non pas entraver mais faciliter le travail des individus, groupes et organes de la société œuvrant à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment en préservant de toute criminalisation ou stigmatisation les activités licites et le rôle important de ceux-ci et des communautés dont ils font partie ou qu'ils représentent, et en empêchant qu'ils se heurtent à des entraves, des obstacles, des restrictions ou une mise en œuvre sélective au mépris des obligations qui incombent aux États en vertu du droit international des droits de l'homme,

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-04616 (F) 230316 230316



\* 1 6 0 4 6 1 6 \*

Merci de recycler

